

# Auxiliaire de puériculture



**L'auxiliaire de puériculture prend en charge l'enfant individuellement et en groupe et répond aux besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être sur le plan physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé.**

**Il-elle participe au projet éducatif de l'établissement.**

**Il-elle informe les parents de la vie quotidienne de l'établissement et du déroulement de la journée de leur(s) enfant(s).**

## RÉMUNÉRATION

- La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 000 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).
- Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

## AFFECTATION POSSIBLE

- Structures d'accueil de la petite enfance
- Centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.)

## TEMPS DE TRAVAIL / HORAIRES DE TRAVAIL

- 38h30 hebdomadaires avec 25 jours de RTT en plus des congés annuels.
- En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 7h30 ou se terminer à 18h45.

## AMÉNAGEMENT DU TRAVAIL

- Possibilités de travail à temps partiel, en fonction des nécessités du service, pour les agent-es titulaires.

## CARRIÈRE

La spécialité d'auxiliaire de puériculture comprend 2 grades :

- Auxiliaire de puériculture et de soins principale de 2<sup>e</sup> classe : catégorie C - Echelle C2.
- Auxiliaire de puériculture et de soins principale de 1<sup>e</sup> classe : catégorie C - Echelle C3 : au choix parmi les auxiliaires de puériculture principaux-ales) de 2<sup>e</sup> classe justifiant d'au moins deux ans dans le 7<sup>e</sup> échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs.

## POSSIBILITÉS ET MODALITÉS D'AVANCEMENT

- Possibilités d'accès aux emplois d'éducateur-riche de jeunes enfants et de puériculteur-riche par voie de formation professionnelle rémunérée conduisant à l'obtention des diplômes requis.
- Le coût de l'inscription aux concours d'entrée dans les écoles et de la scolarité est également pris en charge.

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Être titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou encore avoir satisfait après 1971, à l'examen de passage de la première année à la deuxième année du diplôme d'État d'infirmier-ère ou, après 1979, du diplôme d'infirmier-ère de secteur psychiatrique.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- Recrutement sur titres complété d'un entretien qui après une présentation de votre parcours professionnel, portera notamment sur vos motivations, les droits et obligations des fonctionnaires, la Ville de Paris et la direction des familles et de la petite enfance (DFPE) et le métier d'auxiliaire de puériculture dont l'ergonomie. Des cas pratiques pourront vous être soumis (durée 20 minutes - coefficient 1).



[Direction d'affectation](#)

**Direction des familles  
et de la petite enfance (DFPE)**



[Informations générales  
sur les recrutements sans concours](#)

**[www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris](http://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris)  
> Les recrutements sans concours**

[Conditions générales d'accès aux emplois  
permanents de la fonction publique](#)

Notamment :

- > Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne;
- > Jouir de ses droits civiques;
- > Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.



[Comment candidater](#)

**Adressez ou déposez votre candidature**

- Curriculum vitae (précisez l'emploi recherché)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité

> **Par email** à [DRH-recrut@paris.fr](mailto:DRH-recrut@paris.fr)

> **Par courrier**

Direction des ressources humaines  
Bureau du recrutement  
2 rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04

> **Accueil du bureau du recrutement**

2 rue de Lobau, 75004 Paris  
Métro : Hôtel de Ville

*Horaires d'ouverture : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés*





Fiche de poste

## **SURVEILLANT(E)S DES TRAVERSEES PIETONNES**

**VILLE DE PARIS**

**Service : Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection**

**Type de contrat :** Contrat de vacance

**Salaires :** Indemnité basée sur le smic horaire (500€ environ pour un mois plein de travail)

**Finalité du poste :** Assurer en toute sécurité le passage des enfants qui traversent la rue aux entrées et sorties des écoles.

**Horaires de travail :** 13h20 /semaine (sauf en période de vacances scolaire)

➔ Dans les 5<sup>e</sup>,6<sup>e</sup>,7<sup>e</sup>,8<sup>e</sup>,10<sup>e</sup>,11<sup>e</sup>,12<sup>e</sup>,14<sup>e</sup>,15<sup>e</sup>,16<sup>e</sup>,17<sup>e</sup>,18<sup>e</sup>,19<sup>e</sup>,20<sup>e</sup> arrondissements

➤ lundi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40 et 16h10 à 16h50

➤ mardi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40, 14h40 à 15h20 et 16h10 à 16h50

➤ mercredi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50

➤ jeudi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40 et 16h10 à 16h50

➤ vendredi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40, 14h40 à 15h20 et 16h10 à 16h50

➔ Dans le centre, le 9<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> arrondissement :

➤ lundi : 8h05 à 8h50, et 16h10 à 18h20

➤ mardi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

➤ mercredi : 8h05 à 8h50, 11h10 à 11h50

➤ jeudi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

➤ vendredi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

**Localisation :** Au plus près du domicile du candidat.

**Date de prise de fonction :** Tout au long de l'année scolaire

**Connaissances nécessaires pour ce poste :** Comprendre et se faire comprendre

**Compétences techniques nécessaires :** Pas de prérequis, formation d'une journée prévue en interne.

**Savoirs être nécessaires pour ce poste :** Ponctualité, vigilance

**Interactions en interne :** Responsable d'équipe, inspecteur (trice) de brigade MAP (Mission Accompagnement Protection)

**Interactions en externe :** Habitants, Service de secours, Police,...

**Ressources et moyens disponibles :** Equipement de travail

**Contraintes liées au poste :** Travail en extérieur, Pas de vacances pendant les périodes de vacances scolaires.

**Avantages liés au poste :** Travail à proximité de son domicile

**Condition à remplir :** Etre âgé de plus de 18 ans et être apte au travail sur la voie publique, résider de préférence à Paris, avoir un compte bancaire courant, pas de condition de nationalité (titre de séjour en cours de validité hors zone Europe)

**Documents à fournir :**

- Une pièce d'identité en cours de validité avec photocopie recto verso
- Une photocopie de la carte vitale et une photocopie de l'attestation
- Un relevé d'identité bancaire sur un compte courant au nom du candidat
- Un justificatif de domicile ou, si la personne est hébergée, un justificatif de domicile de l'hébergeur, une attestation d'hébergement et la photocopie de la carte d'identité de son hébergeur
- 2 photos d'identité
- Un certificat médical portant la mention : « apte à travailler sur la voie publique et au contact des enfants »
- Seulement si vous êtes concernés : Un justificatif RSA ou allocation chômage si la personne est allocataire/ copie justificatif MDPH / copie jugement de tutelle ou curatelle

**Procédure de recrutement :** Un entretien individuel, une journée de formation/évaluation.

Contacter le 01 42 76 75 05 ou par courriel : [recrutement-point-ecole@paris.fr](mailto:recrutement-point-ecole@paris.fr)

Plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/paris-recrute-pour-la-securite-des-enfants-aux-entrees-et-sorties-d-ecole-5040>

# ***Fiche métier : animateur·trice d'activités périscolaires et extrascolaires***

## ***Définition métier***

L'animateur·trice assure l'animation des activités et la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires, dans le respect du projet éducatif territorial parisien, de la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs et des dispositions de la charte de l'animateur.

Placé.e sous l'autorité hiérarchique du directeur·trice de l'Accueil Collectif de Mineurs, l'animateur·trice inscrit son action au sein de l'équipe d'animation.

## ***Activités principales***

L'animateur·trice est responsable de l'accueil et de l'animation d'un groupe d'enfants. Il.elle propose et met en œuvre des activités éducatives de loisirs adaptées à l'âge des enfants dans le cadre du projet éducatif territorial parisien. Ces activités sont pensées et conduites en référence au projet pédagogique de l'ACM.

Il.elle veille, en toutes circonstances, au bien-être des enfants et à l'application des règles de sécurité.

## ***Savoir-faire***

- Travailler en équipe et mettre en œuvre un projet pédagogique
- Animer et organiser des activités de loisirs
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République et du projet éducatif territorial parisien
- Accompagner des enfants dans la réalisation de leurs projets
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les différents partenaires

## ***Connaissances professionnelles***

- Connaissance des pratiques et techniques de l'animation
- Connaissance des différents publics accueillis
- Connaissance des finalités éducatives des activités proposées
- Connaissance du règlement de service, de la charte de l'animateur et du livret de sécurité

## ***Conditions d'exercice***

- L'animateur·trice fait partie de l'équipe d'animation. Il exerce ses activités conformément aux plannings mentionnés au titre 3 du règlement de service de l'animation et incluant des réunions de concertation organisées par le directeur d'accueil collectif de mineurs, la CASPE et les services centraux de la DASCO.

### ***Responsabilités***

- Sous l'autorité du directeur.trice de l'ACM et en lien avec la communauté éducative
- Est responsable de la sécurité des enfants en toutes circonstances
- Dans chaque accueil, sous l'autorité du REV ou de son suppléant, les animateurs remplissent le registre sanitaire qui est vérifié et signé par le REV ou le REV suppléant.

### ***Correspondance statutaire***

- Adjoint.e d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris (catégorie C)



## AGENT·E DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS (adjoint·e technique de 1ère classe)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation :</b> Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
<b>Lieu de Travail :</b>	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
<b>Fonctions :</b>	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en sécurité tout corps d'état, des bâtiments et de leurs installations techniques telles que circuits électriques, installations de plomberie-sanitaires, de serrurerie, de menuiseries, vitrerie, peinture</li><li>- Dépannages</li><li>- Programmation de maintenances préventives et curatives</li><li>- Petits travaux d'entretien du patrimoine tous corps d'état (maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, couverture, vitrerie, électricité, serrurerie, plomberie,...) : ouverture de portes, pose et dépose d'étagères, petite menuiserie, pose de cloisons de type placo, vitrerie, pose de carrelage et reprise de carrelage, petits travaux d'électricité, pose de faux-plafonds, relamping, etc...</li><li>- Petits travaux sur des matériels et accessoires (volets roulants, mobilier fixe,...).</li></ul>
<b>Temps de travail:</b>	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux) 38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
<b>Horaires de travail :</b>	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,</li><li>- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.</li></ul>

<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Travail en site occupé Possibilité de travail en hauteur Port de charges lié aux missions Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) Formation professionnelle et habilitante</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail). Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ) Remboursement partiel de la mutuelle santé Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché (Agent-e de maintenance des bâtiments) à :</p> <p><u>Adresse postale</u> Ville de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau 75004 Paris</p> <p><u>Métro : Hôtel de Ville</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</u></p> 
<p><b>Informations générales:</b></p>	<p>Site internet : <a href="https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris">https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</a></p>



## ADJOINT TECHNIQUE SPÉCIALITE PEINTRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation :</b> Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
<b>Lieu de Travail :</b>	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment et notamment des peintres en bâtiment. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
<b>Fonctions :</b>	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Tous travaux de peinture en bâtiment (travaux neufs, réhabilitation, réaménagement, restauration).</li><li>- Travaux de préparation de fonds, enduisage, peinture, laquage, projection au pistolet, vernis.</li><li>- Pose de revêtements de sols tous types (moquettes en lés, en dalles, revêtements thermoplastiques, caoutchouc..., poses collées, sur poissant ou lés soudés)</li><li>- Pose de revêtements muraux (tissu, toile de verre, etc.)</li><li>- Pose de faux plafonds /dalles de planchers techniques</li></ul>
<b>Temps de travail:</b>	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux)  38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
<b>Horaires de travail :</b>	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,</li><li>- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.</li></ul>

<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Travail en site occupé  Possibilité de travail en hauteur  Exposition aux produits chimiques  Port de charges lié aux missions  Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)  Formation professionnelle et habilitante</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail).  Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ)  Remboursement partiel de la mutuelle santé  Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché (Peintre), à :</p> <p><u>Adresse postale</u>  Ville de Paris  Direction des ressources humaines  Bureau du recrutement  2, rue de Lobau  75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau  75004 Paris</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p><b>Informations générales:</b></p>	<p>Site internet : <a href="https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris">https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</a></p>



## ADJOINT·E TECHNIQUE SPÉCIALITÉ MENUISIER·ÈRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation :</b> Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
<b>Lieu de Travail :</b>	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment et notamment des menuisiers. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
<b>Fonctions :</b>	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Interventions de dépannages, de réparations, de maintenances préventives en menuiserie intérieure</li><li>- Travaux neufs et de rénovation de menuiserie intérieure, fabrication et pose de petit mobilier et d'agencement de bureaux</li><li>- Aide à la réalisation des plans d'exécutions ; programmation du centre d'usinage ; prise de côtes sur site</li><li>- Parquetage</li><li>- Restauration de mobiliers de style - Vernissage</li><li>- Fabrication et montage de structures événementielles</li></ul>
<b>Temps de travail:</b>	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux)  38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
<b>Horaires de travail :</b>	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,</li><li>- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.</li></ul>

<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Travail en site occupé  Possibilité de travail en hauteur  Exposition au bruit  Port de charges lié aux missions  Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)  Formation professionnelle et habilitante</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail).  Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ)  Remboursement partiel de la mutuelle santé  Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché (Menuisier-ère), à :</p> <p><u>Adresse postale</u>  Ville de Paris  Direction des ressources humaines  Bureau du recrutement  2, rue de Lobau  75196 PARIS cedex 04  <u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau  75004 Paris</p> <p><u>Métro : Hôtel de Ville</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p><b>Informations générales:</b></p>	<p>Site internet : <a href="https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris">https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</a></p>



## ADJOINT·E TECHNIQUE SPÉCIALITÉ PLOMBIER·ÈRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation :</b> Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
<b>Lieu de Travail :</b>	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment et notamment des plombiers. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
<b>Fonctions :</b>	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Dépannages urgents et/ou courants des installations sanitaires</li><li>- Maintenances préventives et curatives des installations sanitaires</li><li>- Travaux de plomberie (neufs et de rénovation) sur les installations sanitaires</li><li>- Maintenance des caniveaux, chéneaux, regards, siphons.</li></ul>
<b>Temps de travail:</b>	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux) 38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
<b>Horaires de travail :</b>	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,</li><li>- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.</li></ul>

<p><b>Conditions de travail :</b></p>	<p>Travail en site occupé  Possibilité de travail en hauteur  Port de charges lié aux missions  Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)  Formation professionnelle et habilitante</p>
<p><b>Rémunération:</b></p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail).  Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ)  Remboursement partiel de la mutuelle santé  Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p><b>Modalités de recrutement :</b></p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p><b>Pour postuler :</b></p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché (Plombier·ère), à :</p> <p><u>Adresse postale</u>  Ville de Paris  Direction des ressources humaines  Bureau du recrutement  2, rue de Lobau  75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau  75004 Paris</p> <p><u>Métro : Hôtel de Ville</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p><b>Informations générales:</b></p>	<p>Site internet : <a href="https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris">https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</a></p>

# PARIS RECRUTE

## 12 Professeur·es d'Éducation Physique et Sportive

### en écoles élémentaires de la Ville de Paris

Les 12 postes sont à pourvoir à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) qui développe son projet éducatif autour de l'organisation de multiples activités en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Son ambition est de continuer de faire évoluer son offre d'activités éducatives.

Les professeur·es de la Ville de Paris ont pour mission d'apporter un enseignement complémentaire, par spécialités, aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris. Membres à part entière de l'équipe pédagogique, ils-elles assurent leur enseignement en étroite collaboration avec les professeur·es des écoles, dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale et contribuent ainsi pleinement aux enjeux de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à destination des enfants.

En éducation physique et sportive, les professeur·es développent auprès des classes un large éventail d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA), dont la natation qui fait également partie intégrante de leur enseignement. Ces activités contribuent au développement de l'enfant en lui permettant de mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé, et favorisent son éducation à la citoyenneté.

Le temps de service est de 20 heures par semaine (19 heures d'enseignement et 1 heure de temps de concertation pédagogique)

Inscriptions au concours  
du 3 au 28 janvier 2022

#### **RECRUTEMENT** **PAR CONCOURS**

Professeur·e d'Éducation  
Physique et Sportive  
(catégorie A)

Épreuves à partir du 07/03/2022

#### **PROFIL**

- Être titulaire de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (licence STAPS) ou équivalence ET titulaire d'un master (M2 soit Bac +5) ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (l'obtention du master devant être justifiée au plus tard à la nomination) ou d'une qualification reconnue équivalente
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (pour les détails consulter la brochure du concours).

#### **RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS**

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement  
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)  
[www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement)



# PARIS RECRUTE

## 45 Animateurs et Animatrices

Au sein de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) qui développe son projet éducatif autour de l'organisation des activités éducatives dans les 650 écoles maternelles, élémentaires et collèges, vous assurez en tant qu'animateur·rice, la coordination ou la direction d'activités d'animation sur une école ou sur certains territoires ou collèges du second degré.

Sous l'autorité des services déconcentrés de la DASCO, vous êtes responsable du fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs. À ce titre, vous êtes chargé·e de construire le projet pédagogique avec l'équipe d'animation, dans le respect des orientations définies par la collectivité parisienne dans le cadre du projet éducatif de territoire et au regard des besoins du quartier.

Vous animez, coordonnez, et encadrez l'équipe d'animation qui intervient sur les temps périscolaires (interclasse, goûter, étude, ateliers) et extrascolaires (mercredi après-midi et vacances scolaires), en organisant le travail de chacun et les activités proposées aux enfants. Vous veillez à faire respecter les consignes de sécurité lors des activités. Vous êtes l'interlocuteur·rice privilégié·e des parents et du·de la directeur·rice d'école.

En rejoignant les équipes de la Ville de Paris vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisiens·nes. Vous participez à proposer un service public innovant et de qualité. La Ville de Paris vous offre également l'opportunité de progresser dans votre carrière professionnelle grâce à des programmes de formation qui vous permettront d'évoluer selon vos envies.

Inscriptions au concours  
**du 3 au 28 janvier 2022**

**Concours d'Animateur·rice**  
(catégorie B)

Épreuves à partir du 14/03/2022

### PROFIL :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel dans le domaine de l'animation ou de l'action éducative, classé au moins au niveau 4 (ex : BEATEP, BPJEPS..), ou équivalence ou ancienneté dans la fonction publique ET remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (pour les détails consulter la brochure du concours)
- Connaissance de la réglementation des accueils collectifs
- Capacité à manager une équipe d'animation et aptitude à communiquer
- Capacité à élaborer un diagnostic local pour concevoir, développer et évaluer des actions pédagogiques

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement  
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

[www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement)

